

**Réponse au Comité permanent des comptes publics concernant le  
Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada – Défense nationale, des rapports  
de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada**

**Recommandation 1**

*Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport énonçant les progrès réalisés concernant les stratégies de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la Force aérienne de combat visant à respecter les exigences opérationnelles et à préparer la transition et le remplacement de la flotte. De plus, que le Ministère fournisse au Comité des rapports d'étape chaque année jusqu'à ce que la capacité opérationnelle initiale des futurs avions de chasse soit atteinte.*

**Contexte**

Dans son rapport de 2018 sur la force de chasse du Canada, la vérificatrice générale a recommandé que la Défense nationale élabore des stratégies de recrutement et de maintien en poste pour les techniciens/techniciennes et les pilotes de la force de chasse, et qu'elle mette ces stratégies en œuvre. Cette recommandation ressort également de la recommandation 1 du Comité concernant le *Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada – Défense nationale, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada* (mars 2019).

Depuis, l'Équipe de la Défense a fourni des mises à jour régulières au Comité. Cela comprend les efforts visant à former et à transférer des techniciens aux escadrons de première ligne, à augmenter la force de chasse, ainsi qu'à mettre en œuvre des stratégies de recrutement et de maintien en poste. Vous trouverez ci-dessous la dernière mise à jour de la Défense nationale.

**Mise à jour de 2025**

On continue de surveiller de près la dotation au sein des escadrons de chasse (appelée « taux de dotation »), et plusieurs initiatives sont en cours pour accroître les pourcentages au moyen de stratégies ciblées de recrutement, d'instruction et de maintien en poste. Le taux de dotation actuel des escadrons de chasse de première ligne est de 66 % pour les pilotes (en hausse de 2 % depuis la dernière mise à jour) et de 85 % pour le personnel de maintenance aérienne (en hausse de 2 % par rapport à la dernière mise à jour). De plus, 13 % des postes sont occupés par des stagiaires techniciens, ce qui reflète la priorité que l'Aviation royale canadienne (ARC) a accordée à la dotation des unités de chasse.

**Recrutement**

Au cours de l'année financière 2024-2025, 523 nouveaux techniciens d'aéronefs, deux pilotes de chasse qualifiés et 44 pilotes non qualifiés se sont enrôlés dans les Forces armées canadiennes (FAC). La Défense nationale continue d'analyser les tendances en matière de recrutement, et elle étudie des moyens novateurs d'améliorer le recrutement et l'adhésion. Voici deux exemples de ces travaux :

1. Le Programme d'instruction et d'études subventionnées à l'intention des militaires du rang (PIES-MR) qui offre des occasions d'études rémunérées en partenariat avec 14 collèges d'aviation au Canada. Au cours de la dernière année financière, 58 militaires

se sont enrôlés dans l'ARC par l'entremise du PIES-MR et 31 militaires supplémentaires se sont enrôlés au moyen de programmes d'enrôlement à l'intention des personnes semi-qualifiées et qualifiées.

2. L'Équipe d'attraction et de liaison de l'ARC (EALFA) qui appuie l'enrôlement des membres ayant une expérience militaire antérieure. Pendant l'année financière 2024-2025, l'EALFA a facilité l'enrôlement de 58 militaires pleinement qualifiés dans la Force aérienne.

### ***Instruction du personnel***

Au cours de l'année financière 2024-2025, un total de 81 pilotes ont terminé leur formation au pilotage, soit une augmentation de 19 pilotes par rapport à l'année précédente. Au total, 357 techniciens d'aéronef ont également terminé leur formation, soit 28 techniciens de plus que l'année précédente. L'ARC a réduit considérablement la période pendant laquelle les pilotes doivent attendre avant de passer à l'étape suivante de la formation. Au cours de la dernière année financière, les délais d'attente pour les phases I et II de la formation des pilotes ont diminué et sont maintenant respectivement de deux et trois mois, ce qui reflète le temps nécessaire pour déplacer efficacement le personnel d'un lieu de formation à un autre.

L'École de technologie et du génie aérospatial des Forces canadiennes (ETG AFC), qui est responsable de former les techniciens/techniciennes d'aéronefs et d'entretien d'aéronefs, a augmenté le nombre de cours de techniciens d'aéronef commun à tous, tout en augmentant aussi la taille des classes.

Depuis 2024-2025, une formation de suivi propre au groupe professionnel est offerte à l'ETG AFC dans le cadre des partenariats avec les collèges communautaires, ce qui permet à un plus grand nombre de techniciens d'atteindre leur niveau opérationnel de compétence chaque année. De plus, la formation des instructeurs est maintenant offerte tout au long de l'année afin de permettre aux nouveaux instructeurs d'obtenir leurs qualifications en techniques d'enseignement plus rapidement et de mieux appuyer la prestation de la formation.

### ***Maintien en poste du personnel***

Depuis la dernière mise à jour, la Défense nationale a mis en œuvre une nouvelle échelle salariale des pilotes afin d'appuyer les efforts de maintien en poste. Cette approche permet de rémunérer les pilotes en fonction de leur expérience et de leurs qualifications, par l'introduction d'un nouveau système de rémunération axé sur les compétences.

Voici d'autres initiatives récentes de l'ARC :

- Mise en œuvre des leçons retenues d'une analyse du groupe professionnel des pilotes au sein de l'ARC, afin d'harmoniser les qualifications et les descriptions de travail des pilotes avec les progrès technologiques et les flottes d'aéronefs de plus en plus complexes.
- La création d'un groupe professionnel de techniciens en soutien des opérations aériennes (Tech SOA) au sein de la Force régulière, ce qui atténuera les pressions exercées par les techniciens qualifiés sur les tâches d'entretien des aéronefs et leur permettra de se concentrer sur les emplois qui nécessitent leur formation technique avancée.

### **Prochaines mises à jour à l'intention du Comité**

La Défense nationale fournira au Comité, au plus tard le 30 juin 2026, une mise à jour décrivant les progrès réalisés dans le cadre des initiatives susmentionnées.